

Vos références utiles
Titulaire du contrat :

PAUMIER LOÏC

Co-Titulaire(s) :

MONCHÂTRE VALÉRIANE

Courriel :

loic.paumier@gmail.com

Référence client :

CNT-19-29768

Référence point de livraison (PDL) :

22121707527332

Lieu de consommation :

 6 rue DU DOCTEUR ROGER GALBRUN 77170
 BRIE-COMTE-ROBERT

Puissance(s) souscrite(s) :

6 kVA

Structure tarifaire :

C5 Base - BTINF SDT

Pour répondre à vos questions
ENERCOOP

 TSA 60039
 75927 PARIS CEDEX 19

 01 75 44 41 56 (prix appel local)
 Du lundi au vendredi de 9h à 18h
 (hors jours fériés)

 service-client.part@enercoop.org
www.enercoop.fr
Une panne du réseau électrique?
Enedis (anciennement ERDF)
09 726 750 77
 Appel non surtaxé

Pour tout savoir sur vos démarches, vos droits, les économies d'énergies possibles, contactez le service d'information des pouvoirs publics :

Énergie-info
0 800 112 212 (appel gratuit depuis une ligne fixe)
www.energie-info.fr


Talon de règlement

Conformément à votre demande, le montant de votre facture sera prélevé sur le compte suivant :

Montant : 105,85 €

Date : 07/10/2024

BIC : CCBPFRPPMTG

IBAN : FR761020700105221XXXXXXXXX

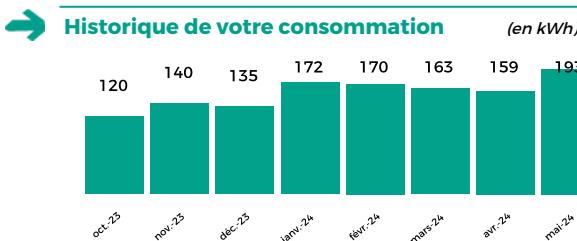
Titulaire : Paumier Loïc

Référence Unique du Mandat : CNT-19-29768/20190109

PAUMIER LOÏC
6 RUE DU DR ROGER GALBRUN
77170 BRIE-COMTE-ROBERT

Synthèse de votre facture <small>(détailée au verso)</small>	
Mois de livraison concerné: Septembre 2024	
Consommation	54,7 €
Abonnement	26,89 €
Prestations / Services	0 €
Total H.T.T. (Hors Taxes, contributions et TVA)	81,59 €
Total Taxes et contributions	10,26 €
Total Hors TVA	91,85 €
Total TVA	14 €
Dont TVA à 5,5 % sur 30,16 €	1,66 €
Dont TVA à 20 % sur 61,69 €	12,34 €
Total TTC	105,85 €
Reste à payer des factures précédentes	0 €

Montant prélevé à compter du :
07/10/2024

105,85€
Date limite de paiement : 07/10/2024

Index relevé

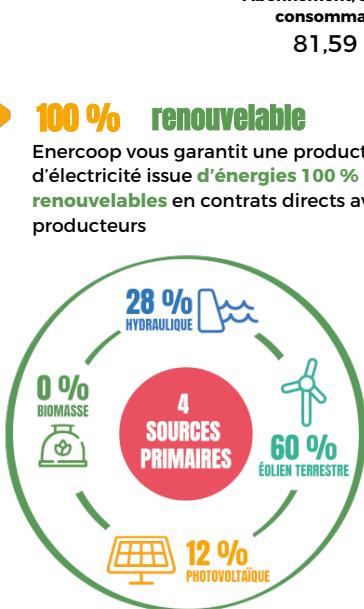
Vos prochaines étapes
 Votre prochaine facture vous sera adressée le : **18/11/2024**

Conseils malins pour maîtriser votre énergie
 Vous retrouvez les **solutions** proposées par Enercoop pour vous aider à réduire votre consommation d'électricité sur : enercoop.fr, rubrique : [la maîtrise de l'énergie](#)



Détail de votre facture

Offre : Enercoop 2024 Type de contrat : Enercoop 2024 - C5 - BTINFCU4 SDT (Part.) Référence de compteur : 02216173831451



 **100 % local**
Le réseau Enercoop est composé de **11 coopératives qui couvrent l'ensemble du territoire**, au plus près des projets durables et citoyens de vos régions



*Hors entreprises locales de distribution

En 2023, les garanties d'origine utilisées pour certifier l'électricité 100% renouvelable fournie par ENERCOOP à l'ensemble de ses clients se répartissent comme suit : 28% hydraulique - 60% éolien terrestre - 12% solaire photovoltaïque. 14% de ces garanties d'origine ont été acquises aux enchères (art. L. 314-14-1 du code de l'énergie). L'estimation des émissions de gaz à effet de serre résultant de la production d'électricité à partir de la totalité des sources d'énergie fournies par Enercoop en 2023 est de 15.5 gCO₂en/kWh⁽¹⁾ et pour la distribution de 4.7 gCO₂en/kWh⁽¹⁾. Informations obtenues à partir des données produites par l'ADEME ([bilans-ges.ademe.fr](#))

Informations diverses

- Il est possible d'agir pour réduire votre consommation électrique. Consultez le site : www.ademe.fr
 - Plus d'informations sur les effets positifs des énergies renouvelables sur l'environnement : www.enercoop.fr
 - Les tarifs d'Enercoop sont non-réglementés. Retrouvez toutes les informations sur nos tarifs sur www.enercoop.fr.
 - Les prix TTC comprennent les taxes locales dépendant des départements et des municipalités, la CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement), la TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité) et la TVA.
 - Tout retard de paiement entraîne l'application de frais de pénalité prévus aux conditions générales de vente (Particuliers : une pénalité de 1,5 fois le taux d'intérêt légal, sans que cette pénalité ne puisse être inférieure à 7,50€ TTC). Aucun escompte pour paiement anticipé.
 - Remboursement en votre faveur en cas de trop-perçu d'Enercoop : conformément à l'arrêté du 18/04/2012 relatif aux factures d'électricité, les remboursements <25€ pour les particuliers sont reportés sur la facture suivante (y compris sur la facture de régularisation de mensualisation), sauf demande expresse de remboursement. Les remboursements au-delà de ce montant sont effectués dans un délai de quinze jours à compter de l'émission de la facture ou de la demande du client.
 - En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès d'Enercoop n'a pas permis de régler le différend dans un délai de deux mois, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie : en vous connectant au site <https://www.energie-mEDIATEUR.fr/>, par courrier à l'adresse : Médiateur national de l'énergie, Libre réponse n°59252, 75443 Paris Cedex 09 ou par mail à l'adresse suivante : infocoenso@energie-mEDIATEUR.fr